

ANNEXE 1

**RÉDUCTION DES TRANSFERTS FINANCIERS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX
EN 2015 DANS LE CADRE DU REDRESSEMENT DES FINANCES DE L'ÉTAT**

	(M\$)
Remboursement de la TVQ	
Remboursement de la TVQ porté de 62,8 % à 50,0 %.	98,2
Compensation pour la perte des droits sur les divertissements	
Montant de la compensation établi à 50 % du montant versé en 2014.	32,0
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles parapublics	
Réduction du pourcentage cumulatif de compensation à 80 % pour les immeubles de la santé et de l'enseignement supérieur et à 65 %, environ, pour les immeubles scolaires.	72,4
Compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles des gouvernements étrangers	
Modification des modalités de compensation pour les immeubles des gouvernements étrangers et des organismes gouvernementaux internationaux.	1,6
Compensation pour les équipements antipollution	
Abolition de la mesure de compensation et mise en place d'une mesure transitoire d'une durée de trois ans. La réduction de la compensation n'excédera pas, en 2015, 2,25 % des revenus totaux apparaissant au rapport financier 2013 de la municipalité. Ce plafond passera à 4,5 % en 2016, puis à 6,75 % en 2017.	3,8
Transfert pour les équipements métropolitains de la CMM	
Abolition de la subvention.	13,3
Transferts pour le développement régional	
- Réduction des transferts versés par le MAMOT.	27,0
- Réduction des transferts versés aux CLD.	40,0
Culture et Communications	
Réduction du programme Ententes villes et villages d'art et de patrimoine.	0,3
Famille	
Réduction du soutien aux politiques familiales municipales et du programme Municipalité amie des aînés.	0,3
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques	
Modifications des règles de distribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles.	1,0
Forêts, Faune et Parcs	
Réduction du Programme de développement régional et forestier.	6,0
Immigration, Diversité et Inclusion	
Réduction du programme Mobilisation-Diversité.	0,6
Sécurité publique	
Révision des normes du programme d'aide aux municipalités sinistrées	0,7
Transports	
Abolition du volet 4 du Programme intégré d'infrastructures cyclables et piétonnes (entretien de la Route verte).	2,8
TOTAL	300,0